



Problème cuisine, dédommagement financier

Par **Pk4**, le **07/10/2010** à **16:54**

Bonjour,

Je suis locataire d'un t1 meublé avec une kitchenette mentionnée dans le bail.
Mes plaques ont grillées entraînant un court circuit dans la cuisine ; seul le frigo marche encore.

Je suis déjà depuis 3 semaines sans accès à la cuisine et les travaux ne devraient commencer, selon les dires de ma propriétaire, que dans 15 jours.

Puis-je exiger un dédommagement financier pour ce mois passé sans plaques électriques qui, je le répète sont mentionnées dans mon bail pour meublé?

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **07/10/2010** à **18:05**

Vous pouvez si le délai de réparation est déraisonnable. C'est vague, c'est à l'appréciation du juge.

Vous devez avoir la preuve de la date à laquelle vous avez prévenu le bailleur, aussi